

Communiqué de presse – Avril 2022

Réforme de la santé au travail et renouvellement des gouvernances : Gérard Huot, nouveau président de l'ACMS

L'ACMS, 1^{er} service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) de France, a désigné son nouveau président Gérard Huot le 1^{er} avril, lors de sa réunion en assemblée générale extraordinaire. Administrateur depuis 2017, Gérard Huot était vice-président de l'association depuis 2018. Il a pris ses fonctions le jour même de sa nomination.



Photo DR

Suresnes, le 1^{er} avril 2022 – Dans le cadre de la réforme nationale de la santé au travail, le service de prévention et de santé au travail (SPSTI) ACMS, qui suit la santé de 1 million de salariés en Île-de-France, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, le 1^{er} avril, afin de renouveler son conseil d'administration, faire approuver ses nouveaux statuts, et être ainsi en conformité avec la loi de « renforcement » de la prévention en santé au travail n°2021-1018 du 2 août 2021.

Élu président de l'ACMS par les représentants des employeurs adhérents de l'association, Gérard Huot, vice-président depuis 2018 et administrateur depuis 2017, succède à Jacques Texier qui présidait l'ACMS depuis 2002. Président honoraire de la Chambre de commerce

et d'industrie de l'Essonne et administrateur du Groupement des industries métallurgiques de la région parisienne, il a mené l'essentiel de sa carrière dans l'industrie.

Diplômé d'École supérieure de commerce (option Finance), Gérard Huot a été directeur financier et directeur général de plusieurs filiales de sociétés américaines en France et à l'étranger (United Technologies, Tridon, Standard Oil of Ohio) jusqu'en 1983, avant de reprendre et développer la société AMI Fonderie, fonderie d'alliage de zinc à Igny (91). Il a également présidé la société Hubtech 21 et sa filiale aux États-Unis.

Parallèlement à sa carrière dans le secteur privé, Gérard Huot s'est impliqué dans des missions de soutien aux entreprises et à la vie économique aux niveaux départemental, régional et national. Membre du Medef Essonne, il a notamment rempli, de 2014 à 2017, les fonctions de secrétaire général du Conseil de la simplification pour les entreprises auprès du Premier ministre, dans le contexte de la précédente réforme de la santé au travail, portée par la loi El Khomri n°2016-1088 du 8 août 2016. En 2015, il était membre de la mission parlementaire sur l'évaluation et proposition de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité, et, jusqu'en 2017, représentant spécial du secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la recherche pour la relation universités-entreprises.

Gérard Huot a été, en outre, vice-président de l'Agence pour l'économie en Essonne, membre du conseil de surveillance de l'Agence régionale de développement de l'Île-de-France et du Comité économique et social régional (CESR) francilien. Il a été aussi administrateur de l'Afnor et président de l'Agence pour la diffusion technologique en France de 2001 à 2011. Il est chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite.

Les services de santé au travail interentreprises (SSTI) sont des associations Loi 1901 agréées par le ministère du Travail. Leur mission de prévention et de conseil se décline en 3 familles d'activités : les actions sur le milieu de travail, le suivi individuel de la santé des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle.

L'ACMS suit la santé de plus de 1 million de salariés dans toute l'Île-de-France, sur 80 000 lieux de travail. Près de 95% de ses adhérents sont des entreprises de moins de 50 salariés.

ACMS – 55 rue Rouget de Lisle 92158 Suresnes - www.acms.asso.fr

Contact presse : Laurence DESPINS-LEGAY

laurence.despins-legay@acms.asso.fr - Tél. 01 46 14 86 69 ou 06 60 29 39 80